

*Examen du rapport du Maroc  
dans le cadre du mécanisme d'Examen Périodique Universel, du Conseil des  
Droits de l'Homme des Nations Unies*

Le Royaume du Maroc a présenté, le 8 avril 2008, son rapport national périodique, dans le cadre du mécanisme d'Examen Périodique Universel -EPU-, présidé par la Roumanie, relevant du Conseil des droits de l'homme, à Genève.

Dans sa présentation devant le groupe de travail de l'EPU, M. Abdelouahed Radi, Ministre de la Justice, a réaffirmé que le Maroc a fait de la protection et de la promotion des droits de l'Homme un choix stratégique irréversible. A cet égard, M. Radi a donné une vue d'ensemble sur les grands chantiers de réformes initiées par Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, visant à consolider l'Etat de droit, promouvoir et défendre les droits de l'Homme et consacrer l'espace des libertés fondamentales.

Cet examen a été marqué par l'intervention de 57 délégations, représentant pratiquement tous les Continents.

Les intervenants ont été unanimes à saluer les avancées réalisées par le Maroc en matière de protection et de promotion des droits de l'homme.

Cette interaction avec la délégation marocaine a porté sur un large éventail de questions, avec une insistance sur la culture des droits de l'homme, le code de la famille, la promotion de la condition de la femme et des droits de l'enfant, le suivi des recommandations de l'IER, le code de la presse...etc.

La délégation marocaine a répondu à toutes les questions soulevées lors de cet examen, sans exception aucune et dans un esprit ouvert. Ce qui a été salué par plusieurs pays et représentants d'ONG internationales.

La question du Sahara marocain n'a été soulevée par aucune délégation.

Au terme de cet examen, la troïka, présidée par la France, Roumanie et Madagascar, a adopté son rapport et recommandations encourageant le Maroc à poursuivre son engagement irréversible en faveur de la promotion des droits de l'homme et du renforcement de l'Etat de droit.